

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 94.113

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 27 Octobre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

21 Octobre 1994

21 Octobre 1994

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints

MM. BARON, BENOIT, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CHABANEAU, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, Mme PELTIER, MM. RAULT, REVOLAT et SABATHIER, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

Mme MONTRON par M. MOST
Mme FONTAN par M. LE GUEUT
M. MUSSETTI par M. MONNARD
Mme PARROU par M. BERLAND
M. POTENNEC par Mme PELTIER
M. QUENTIN par M. REVOLAT

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO, COASSIN, MARCONI, MOULINEAU et TAP

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 21
Nombre de Votants : 27

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Aménagement du "Portique de la Plage" et du "Portique du Casino"

VOTE : ABSTENTIONS : 4 UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Comme suite au crédit inscrit au Budget Primitif 1994, les Services Techniques ont étudié l'aménagement des portiques du "CASINO"

et "DE LA PLAGE".

Les prestations à réaliser, pour mener à bien ce programme, ont pour but la réfection complète des trottoirs comme sur le front de mer en pavés (dalles) et béton désactivé, le revêtement total de l'aire de circulation et de stationnement en enrobé rouge, la rénovation de l'éclairage public ainsi que la mise en place de mobilier urbain (bancs, jardinières).

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à la somme de 900.000 Francs TTC pour chaque "U", soit 1.800.000 Francs TTC pour la réfection des deux portiques.

A cet effet, il est proposé à l'Assemblée Municipale d'adopter le dossier de consultation d'entreprises établi par les Services Techniques et, d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à lancer l'appel d'offres ouvert correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- I l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le dossier de consultation d'entreprises établi par les Services Techniques,
- VU l'avis de la Commission des TRAVAUX,
- VU l'avis de la Commission de l'ENVIRONNEMENT,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le projet d'aménagement du portique de la PLAGE et du portique du CASINO situés respectivement BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE et RUE GAMBETTA ainsi que le dossier de consultation d'entreprises établi par les Services Techniques
- d'habiliter Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à lancer un appel d'offres ouvert pour les travaux d'aménagement du portique de la PLAGE et du portique du CASINO en application des articles 295 à 298 du Code des Marchés Publics
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer toutes pièces nécessaires à la réalisation du marché
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint

agissant par délégation, dans le cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux à signer le ou les marchés négociés à intervenir en application de l'article 104.1.2 du Code des Marchés Publics

- d'imputer la dépense correspondante sur le chapitre 901.10 article 23313 des budgets 1994 et 1995 de la Ville de ROYAN

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 7 Novembre 1994
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS